Association forestière de la vallée de la Bruche

Président : Monsieur Jacques SCHMITTBUHL
120 Avenue de la Gare
67130 SCHIRMECK

BULLETIN D'ADHESION 2024

Pour les propriétaires possédant une surface supérieure ou égale à 10 hectares

Je soussigné,

Mme – M. : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ **COMMUNE :** _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **Portable :** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel : _____ @ _____

1. Demande l'adhésion :

- ✓ A l'Association Forestière de la Vallée de la Bruche. Cette adhésion permet également d'être membre de la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'ALSACE.
- ✓ Au Syndicat des Forestiers Privés d'ALSACE qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (GROUPAMA ALSACE).

2. Déclare pour l'année 2024, les surfaces de parcelles boisées ci-après :

COMMUNE	**SURFACE PAR COMMUNE** (en ha)
TOTAL DE LA SURFACE	

IMPORTANT : Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA demande impérativement :

- ✓ Le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier…).
- ✓ La surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.

3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous :

Tranche de surface	**Cotisation Association**	**Cotisation Forestiers d'Alsace**	**Assurance Responsabilité Civile et cotisation Syndicale**[1]	**Cotisation Totale** (en €)
de 10 à 24.99 ha	20,00 €	2,00	4 € +1,72 € x ha = €	26 € + (1,72 € x ha) = €
de 25 à 100 ha	30,00 €	2,00	4 € +1,72 € x ha = €	36 € + (1,72 € x ha) = €
Plus de 100 ha	40,00 €	2,00	4 € +1,72 € x ha = €	46 € + (1,72 € x ha) = €

(2) Assurance Responsabilité Civile : 4€ + 0,32 €/Ha pour le propriétaire exploitant et cotisation pour le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace de 1,40 € par hectare. Cette adhésion par le biais de l'association est exonérée des frais fixes de 7 €.

Par :

☐ Chèque bancaire de _____ € **(à l'ordre de Association forestière de la vallée de la Bruche).**

☐ virement bancaire au CIC Est- agence CIC LABROQUE-SCHIRMECK (FR76-3008-7330-2600-0202-5550-148).

Fait à _____**Le** ____ /_____ **/ 2024** **Signature :**

Bulletin à retourner à : **Mme THEIS Christiane 2179 Route des Princes 67420 PLAINE**

Tout nouveau membre peut demander une copie des statuts au Président de l'Association